



COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 29/10/2020
Reçu en préfecture le 29/10/2020
Affiché le 29/10/2020
ID : 030-213003064-20201026-2020232-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°32/2020

Date convocation : 19.10.2020
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15

Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Florine PADER – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU

Messieurs : Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX – Paul MARTIN – Thierry FERRAND

Procurator (s) : Florence BARBOT à Norbert RIEUSSET - Olivier MORICEAU à Marc LARROQUE - Véronique GALI à Line GAL

Absents excusés : Martinho DE PASSOS

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Demande de subvention au syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) pour des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public débuté en 2015, pour un meilleur éclairage, une meilleure durée de vie et une consommation réduite.

Monsieur le Maire présente un projet de remplacement de luminaires existant (qui sont tous sur poteau bois ou béton) par un éclairage avec des lanternes LED, au niveau des voies suivantes :

Chemin de la Rouvière pour 12 luminaires,
Impasse des Roures pour 2 luminaires.

Le coût total des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public est estimé à : 13 992.16 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public tel que présenté par Monsieur le Maire pour un montant total HT de 13 992.16 €.
- Sollicite l'aide financière du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard pour la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.



Le Maire
M. Marc LARROQUE